



L'assurance maladie grave ne veut pas indemniser

Par **yodha**, le **22/04/2009** à **13:17**

Bonjour, rn
voici ma question : rn
suite au décès de mon mari (de sa maladie), qui avait contracté une assurance maladie grave, à la banque populaire. rn
la banque refuse de me verser la somme prévue sous prétexte que sa maladie n'est pas répertoriée, je vous précise qu'il était atteint de la BPCO maladie respiratoire qui l'obligeait à vivre sous assistance (oxygène). De plus la banque, reconnaît de façon verbale, qu'il aurait dû l'avoir de son vivant, or il a enclenché son dossier de dédommagement 2 fois, dont la première a été suivie par le médecin conseil de l'assurance et le dédommagement lui a été refusé. La seconde, n'a pas été suivie d'acte suite à son décès. je ne sais que faire. je vous demande conseil. Merci d'avance.

Par **ascott**, le **23/04/2009** à **17:10**

saisissez votre médecin actuel rn
qu'il vous fasse une attestation sur la cause présumée et demandez lui ensuite rn
de vous désigner un expert si la compagnie est encore récalcitrante rn
Si la cause était déclarée officiellement avant la souscription de l'assurance, la compagnie vs refusera la prise en charge si celle-ci n'était pas mentionnée sur la déclaration d'état de santé rn
A elle seule, l'assistance respiratoire n'est pas liée à une maladie précise rn
d'autre part, je ne vous conseille pas de discuter avec la banque mais avec la compagnie d'assurances en direct au niveau de la direction du contentieux rn
salutations

Par **yodha**, le **26/04/2009** à **15:54**

bonjour et merci pour la réponse, rnje pense suivre vos conseils. rnmerci encore. rnyodha